



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE MODIFICATRICE - 4 MARS 2024
au siège de la FFPLUM
96, bis rue Marc Sangnier - 94700 Maisons-Alfort

Ouverture de la séance à 9H00 en présence de Maître Serge Conti, avocat.

Membres du Comité Directeur présents :

Sébastien PERROT, président,
Christian SANTINI, second vice-président,
Francis BERTHELET, secrétaire général,
Denise LACOTE, trésorière,
Georges HUMEAU, en charge de la vie des clubs.

Objet : mise en conformité des statuts de la FFPLUM avec les exigences de la Loi n°2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France et l'article L.131-8 du Code du Sport.

Clubs présents ou représentés :

Club n°	Nom	Nbre de voix	Pouvoir à
00408	ASSOCIATION VELIVOLES DE HAUTE PROVENCE	2	Sébastien PERROT
02111	AERO CLUB DE LA COTE D'OR	3	Denise LACOTE
03337	VOL RETRO	2	Christian SANTINI
03603	CLUB DES AILES MOTORISEES	3	
05104	CLUB ULM DE COURTISOLS	2	Christian SANTINI
06010	R L M	2	
09124	CERCLE D'INITIATION A L'AERONAUTIQUE POUR LA JEUNESSE	2	
98816	LATITUDE 22 SUD	4	Francis BERTHELET

Nombre de voix : 2 121

Quorum statutaire : 1 061

Compte tenu du nombre de présents et des pouvoirs reçus, le quorum n'est pas atteint (20 voix).
L'assemblée ne peut donc pas procéder à la modification des statuts. Une nouvelle assemblée générale extraordinaire modificatrice sera convoquée le 23 mars 2024 et statuera sans condition de quorum.

Clôture de la séance à 9h15.

Le président
Sébastien PERROT